

**REGLEMENT DU QUIZZ ANNIVERSAIRE MISTERBOOKING  
« JUSQU'À 1 AN D'ABONNEMENT AU PMS A GAGNER »  
du 25 novembre au 25 décembre 2023**

Chers hôteliers,

Célébrons ensemble les 20 ans de Misterbooking !

Pour terminer cette année anniversaire, Misterbooking organise un quizz ouvert à tous les hôteliers, clients ou non du logiciel hôtelier leader du marché français.

**Conditions :**

Ce jeu est organisé par la société Mister Booking Hôtels, détentrice de la marque Misterbooking, domiciliée au 625 rue des roseaux 13320 Bouc-Bel-Air, SIRET : 500 926 217 00034.

Ce jeu est sans obligation d'achat. Toute personne possédant ou travaillant pour un établissement hôtelier, qu'elle soit cliente ou non de Misterbooking, peut participer. Le jeu est sous forme de Quizz : le participant doit répondre correctement à 5 questions concernant Misterbooking.

Une seule participation par personne ET par établissement hôtelier. Chaque participant ne peut participer que pour un établissement. Si le participant fait partie d'un groupe ou d'une chaîne hôtelière, il devra choisir et nommer précisément l'établissement concerné par sa participation. En cas de non-respect de cette règle, sa participation sera nulle. Si des doublons sont constatés, seule la première participation sera retenue par Misterbooking pour le tirage au sort.

La participation au jeu se fait exclusivement en ligne. La participation implique l'entière acceptation de ce règlement, ainsi que des lois et réglementations en vigueur sur le territoire français.

Aucun frais de participation ne peut être réclamé à Misterbooking. Misterbooking ne peut être tenue pour responsable de toute interruption d'accès au jeu ou de toute défaillance intervenue pendant la participation. Misterbooking se réserve le droit d'annuler une participation qu'elle estime frauduleuse ou portant atteinte au jeu ou à la marque.

Les participants disposent à tout moment des droits d'accès, de rectification et de suppression des données les concernant. Pour exercer ces droits, les participants devront envoyer un e-mail à [contact@misterbooking.net](mailto:contact@misterbooking.net).

Ce règlement est accessible uniquement en ligne, sur le site internet de Misterbooking. Aucun envoi postal de ce règlement ne sera réalisé.

Misterbooking se réserve le droit d'écourter, de différer, de modifier ou d'interrompre ce jeu, sans préavis, sans que sa responsabilité ne puisse être engagée.

**Modalités de participation :**

- Se connecter au formulaire de participation disponible sur Google Form entre le 25 novembre 2023 au 25 décembre 2023 : <https://forms.gle/igG1Y8AKfyPCykeB9>.
- Remplir tous les champs obligatoires dont les 5 questions du Quizz Anniversaire.
- Envoyer ses réponses par le bouton de bas de page à Misterbooking.

**Tirage au sort :**

3 gagnants seront tirés au sort parmi tous les participants ayant rempli le questionnaire et répondu correctement aux 5 questions posées. Le tirage au sort aura lieu entre le 8 et le 12 janvier 2024. Les gagnants seront annoncés le jour-même du tirage au sort sur le compte LinkedIn de la société. Un e-mail leur sera également envoyé. Si les numéros de téléphone des gagnants sont connus, ils pourront être appelés par Misterbooking.

Les 3 lots suivants seront attribués dans l'ordre du tirage :

- 1 lot : 3 mois d'abonnement gratuit au PMS Misterbooking
- 1 lot : 6 mois d'abonnement gratuit au PMS Misterbooking
- 1 lot : 1 an d'abonnement gratuit au PMS Misterbooking

La valeur varie selon le nombre de chambres de l'établissement. Les frais de mise en service/formation ainsi que les abonnements des modules additionnels ne sont pas inclus dans le gain.

**Utilisation du gain :**

Pour les non-clients du logiciel Misterbooking, le gain aura une durée de validité de 2 mois calendaires, qui débute le jour de la publication du nom des gagnants sur LinkedIn. Le contrat de souscription contenant ce gain devra être signé et le complément financier dû devra être payé dans ce délai de 2 mois sinon le gain sera annulé et définitivement perdu.

Pour les clients du logiciel Misterbooking, ce gain sera déduit de leur prochaine facture de renouvellement annuel Misterbooking. En cas de cessation du contrat entre le client et Misterbooking avant l'usage de ce gain, ce gain sera annulé et définitivement perdu.

Les gagnants ne pourront prétendre à l'obtention du paiement de la valeur financière du gain ni demander un échange ou une déduction financière sur d'autres services Misterbooking.

Seul l'établissement désigné gagnant par Misterbooking peut utiliser le gain. Le gain ne peut pas être transféré sur un autre établissement, même si celle-ci appartient à la même personne physique ou morale.

Tout gain qui n'aurait pas pu être remis au gagnant en raison d'une adresse email inexacte (additionné à l'absence du numéro de téléphone) sera tenu à sa disposition pendant 2 mois à compter de la date d'annonce de son gain sur LinkedIn. Tout gagnant qui n'aura pas réclamé son gain passé ce délai sera réputé avoir renoncé à celui-ci. Le gain ne sera pas remis en jeu et sera définitivement perdu.

### **Utilisation des données personnelles des participants :**

Pour participer au jeu, les participants doivent fournir des informations personnelles (prénom, nom, email...). Ces informations sont enregistrées et sauvegardées informatiquement par Misterbooking. Ces informations sont nécessaires à la prise en compte de leur participation, à la détermination des gagnants et à la remise des gains. Ces informations personnelles seront également destinées à des fins marketing.

Ces informations sont destinées à Misterbooking uniquement. Le traitement de ces données personnelles intervient dans le respect des dispositions légales applicables, notamment s'agissant de leur sécurité.

Les participants disposent à tout moment des droits d'accès, de rectification et de suppression des données les concernant. Pour exercer ces droits, les participants devront envoyer un message à Misterbooking sur [contact@misterbooking.net](mailto:contact@misterbooking.net). Les participants qui exerceront leur droit de suppression des données les concernant avant le tirage au sort seront réputés avoir renoncé à leur participation.

En cas de contestation ou de réclamation, Misterbooking est disponible par email à [contact@misterbooking.net](mailto:contact@misterbooking.net). En l'absence d'accord à l'amiable trouvé, le droit français s'applique. Seul le tribunal d'Aix-en-Provence sera compétent en cas de litige.